

MUNICIPALITE DE BOLTON-OUEST
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO. 2017-04-0001

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu le 7 juin 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Les personnes intéressées par cette demande sont invitées à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

Dérogation mineure no. 2017-04-0001:

La demande de dérogation mineure concerne la réduction des distances minimales requises pour l'opération d'un chenil ainsi que la réduction des marges de recul pour l'implantation du bâtiment.

La distance d'implantation demandée est de 370 mètres en remplacement du 457 mètres requis par l'article 15.1.2 du règlement de zonage #264-2008 de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Pour l'implantation du bâtiment, la réduction des marges de recul demandée est de 5 mètres pour la marge de recul avant ainsi que de 1 mètres pour la marge de recul arrière. Les normes actuelles prévues par l'article 6.5.2 du règlement de zonage #264-2008 sont de 25 mètres pour la marge avant ainsi que de 10 mètres pour la marge arrière.

Identification du site:

Lot: #5 192 388, chemin Foster
Zone municipale : AF-3

Donné à Bolton-Ouest ce 17^{ième} jour du mois de mai 2017

Pierre Ménard
Directeur général
Secrétaire-trésorier par intérim